AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CC 307
CHEMIN PIÉTONNIER SECTEUR DE CANTELAUZE
SUR LA COMMUNE DE FONSORBES.

Par arrêté municipal du 7 août 2024, Madame La Maire de FONSORBES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le déclassement de la parcelle CC 307 du domaine public avec une désaffectation différée – Chemin piétonnier du secteur de Cantelauze.

A cet effet, Mr BOUSQUET Bernard a été désigné comme Commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de FONSORBES, rue du 11 novembre 1918, **du jeudi 5 septembre 2024 au vendredi 20 septembre 2024**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi)

Le Commissaire enquêteur recevra en Mairie

Lundi 16 septembre 2024 de 13h00 à 16h00

Pendant la durée de l'enquête publique, un dossier est mis à la disposition du public, et les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Bernard BOUSQUET, commissaire enquêteur, Hôtel de ville, rue du 11 novembre 1918, 31470 FONSORBES avant la date de clôture de l'enquête, soit avant le 20 septembre 2024. Le dossier sera remis en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse : www.fonsorbes.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, Monsieur le Commissaire Enquêteur transmettra le rapport d'enquête et ses conclusions motivées à Madame La Maire.
Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet du Département de la Haute-Garonne et au Président du Tribunal Administratif de Toulouse.
Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.